

Évaluation à mi-parcours du projet SciFish, octobre-novembre 2010

RÉSUMÉ

La mission de terrain s'est déroulée du 18 octobre au 18 novembre 2010 aux Îles Fidji, aux Îles Salomon, à Vanuatu, en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française. Au total, 79 personnes représentant les parties prenantes et les institutions bénéficiaires ont été interrogées. La structure générale du projet est appropriée, compte tenu de l'objectif d'amélioration de l'offre de données et d'informations scientifiques de qualité, exactes et fiables, sur les pêcheries thonières régionales dans le but d'élaborer des politiques et des mesures de gestion, tant à l'échelon régional qu'à l'échelon national. La stratégie qui a été appliquée rejoint celle qui avait été employée avec succès dans les précédents projets financés par l'Union européenne.

L'**objectif général** du projet est en parfaite adéquation avec le secteur prioritaire « pêche » du Programme indicatif régional pour le Pacifique (PIRP) du neuvième Fonds européen de développement (FED). Le document encourage les États insulaires du Pacifique à coopérer à l'échelon régional pour élaborer des politiques et assurer leur exécution coordonnée et efficace via la mise en œuvre de mesures de gestion appropriées sous l'égide de la Commission thonière. La structure du projet contribue aussi directement à la réalisation du premier Objectif du Millénaire pour le développement (OMD) (atténuation de la pauvreté, création d'emplois) et du septième objectif (environnement durable, gestion/intendance des ressources) dans les pays insulaires océaniques.

Le **but du projet** fait directement écho au paragraphe 144 du Programme indicatif régional pour le Pacifique, qui appelle à l'amélioration des informations scientifiques sur les ressources marines hauturières et l'écosystème associé. Les trois résultats et domaines d'activités ont été bien pensés de sorte à accroître l'efficacité de la Commission des pêches du Pacifique occidental et central (CPPOC), dans le droit fil du paragraphe 145 du PIRP. Le but du projet a également aidé les pays insulaires océaniques à remplir certaines des obligations qu'ils ont contractées envers l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) dans le cadre de la mise en œuvre du Code de conduite (Plans d'action nationaux et régionaux sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, les requins, et la surcapacité des flottilles, par exemple).

Les **résultats** et les activités associées sont spécifiques, pertinents et réalisables, même si, dans certains cas, les résultats et activités ne pourront être réalisés avant la fin du projet SciFish. Les trois domaines de résultat sont logiquement imbriqués.

Le **cadre logique** illustre clairement la large visée du projet. Toutefois, compte tenu de l'absence d'objectifs objectivement vérifiables qui soient spécifiques, mesurables, réalisables, raisonnables et limités dans le temps (SMART) dans le cadre logique du projet, de la mauvaise qualité du texte descriptif du programme de travail annuel et du budget, ainsi que des rapports semestriels et annuels, il est difficile de suivre et d'évaluer efficacement les progrès accomplis grâce au projet.

Les **hypothèses de travail** et les préalables posés par le projet SciFish se sont tous avérés et n'ont eu aucune incidence négative sur la mise en œuvre du projet. C'est une chance, puisque ces hypothèses n'ont fait à aucun moment l'objet d'évaluations périodiques ou d'une réévaluation.

Utilité du projet

Le projet SciFish est extrêmement utile et très apprécié des hauts représentants des pays insulaires océaniques. Toutefois, la visibilité du projet, en particulier de son nom, n'est pas très bonne. Les capacités dont ont besoin les représentants des pays insulaires océaniques pour contribuer utilement aux réunions sous-régionales diverses et variées du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS), de l'Agence des pêches du Forum (FFA) et de la CPPOC continuent de se développer. Leurs niveaux d'expérience, de compréhension, et par conséquent, de confiance sont en hausse. Il est apparu clairement au cours de la série de réunions de la FFA qui ont eu lieu pendant l'évaluation à mi-parcours que les représentants des pays insulaires océaniques

s'investissent véritablement dans ce type de réunions et leurs conclusions ainsi que dans les mécanismes qui leur permettent de contribuer à l'élaboration des mesures de conservation et de gestion de la Commission.

Recommandations

1. Le programme de travail annuel devrait inclure un cadre logique révisé, accompagné d'indicateurs SMART, objectivement vérifiables, des résultats et d'indicateurs ciblés concernant les activités.
2. Le comité directeur du projet devrait évaluer de façon exhaustive la validité du cadre logique et formuler des commentaires francs à son sujet lors de sa réunion annuelle.
3. Les hypothèses et les préalables posés dans le cadre logique devraient être examinés périodiquement et réévalués par le comité directeur pour s'assurer que les facteurs qui influent sur la réussite du projet sont suffisamment pris en compte dans l'élaboration du programme de travail et que des amendements y sont apportés si nécessaire.
4. Pour améliorer la visibilité du projet, la CPS devrait envisager de mettre en ligne sur le site Web du Programme pêche hauturière des notes d'information spécifiques sur le projet SciFish.
5. Étant donné qu'un certain nombre d'activités seront terminées avant la fin prévue du projet à la mi-2011, il est recommandé d'entreprendre l'évaluation finale du projet SciFish dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours du projet SciCOFish (probablement à la mi-2012).
6. Le financement de postes administratifs dont les titulaires se consacraient entièrement au projet devrait être envisagé ; leur rôle serait de s'assurer que les rapports d'activité sont complets et rendent compte de façon appropriée des réalisations enregistrées au regard des indicateurs objectivement vérifiables et des cibles.

Efficacité

Le Programme pêche hauturière de la CPS a joué avec beaucoup d'efficacité son rôle de chef de file du projet SciFish. Les modalités d'organisation et de gestion du projet SciFish sont très proches de celles qui avaient été retenues pour les précédents projets exécutés par le Programme et financés par le FED. De par leur longue expérience, les cadres employés par le Programme ont une bonne connaissance de la terminologie, des conditions et des procédures du FED et de l'Union européenne (UE). Cette expérience s'est traduite par une mise en œuvre efficace, voire exemplaire. Les fonds affectés au projet SciFish ont permis de créer d'importantes synergies avec d'autres activités complémentaires que mène le Programme au titre de son plan stratégique.

La FFA a aussi fait preuve d'efficacité dans son rôle d'organisation technique partenaire, chargée des activités de contrôle et de surveillance (y compris la création d'un système perfectionné de suivi des navires). Cela dit, l'exécution des activités confiées à la FFA a été freinée par la succession de quatre titulaires différents au poste clé de Directeur des opérations (poste actuellement vacant).

Les documents présentant le programme de travail et le budget annuels ne répondent pas aux normes appliquées aux cadres logiques. En 2008 et en 2009, les résultats du projet n'étaient pas accompagnés d'indicateurs SMART objectivement vérifiables. Aucun point de référence ni cible précise n'a été fixé pour les activités planifiées en cours d'année. La forme et le contenu du programme de travail annuel varient d'une année sur l'autre depuis trois ans. En revanche, le budget est systématiquement bien documenté.

Les rapports d'activité semestriels et annuels ont aussi varié tant sur la forme que le fond, la partie financière des rapports étant la seule à être systématiquement bien documentée. Les défauts du programme de travail annuel n'ont toutefois pas semblé incommoder les parties prenantes et les bénéficiaires, ni gêné la mise en œuvre efficace du projet.

En tant qu'organe de suivi, le comité directeur du projet a joué un rôle minimal pour s'assurer de la mise en œuvre efficace du projet. La FFA n'a rédigé aucun mandat pour formaliser le travail du comité directeur, ce qui peut avoir diminué son efficacité.

La gestion financière du projet SciFish a été assurée par le Programme pêche hauturière dans le cadre de ses activités statutaires. L'expérience que possède la CPS en matière de gestion financière des projets et programmes régionaux et des règles et procédures de l'UE est longue et réussie, ce qui s'est traduit par de très bons taux d'emploi des fonds et un respect du budget et des exigences de l'UE.

Les rapports financiers étaient de bonne qualité. Les dérogations nécessaires ont été sollicitées et approuvées conformément aux règles de la Commission européenne. Les taux d'emploi des fonds sont excellents : 99 % de dépenses engagées et 77 % de dépenses exécutées en tout.

Les activités ont été menées avec efficacité et, dans le cas du Programme pêche hauturière, la plupart des résultats attendus ont été atteints ou le seront d'ici à la fin du projet. Quant aux activités de suivi, de contrôle et de surveillance, relevant de la FFA, les résultats ont été partiellement atteints, en raison essentiellement du manque de continuité au poste clé de Directeur des opérations.

Les exécutants ont fait preuve de souplesse et ont su s'adapter aux changements de circonstances, comme en témoignent les efforts supplémentaires engagés dans la formation des observateurs afin de satisfaire aux exigences de la Commission concernant la couverture des opérations des senneurs par les observateurs à 100 pour cent.

Pour les postes d'assistance technique financés par le projet, les agents ont été recrutés pour des contrats de longue durée au cours de la première année, ce qui a permis de bien démarrer le projet. Les recrutements ont été effectués dans le respect des pratiques et procédures habituelles de recrutement de la CPS.

La vaste expérience qu'ont acquise les gestionnaires du Programme pêche hauturière dans la région et leur compréhension approfondie du secteur des pêches ont beaucoup contribué à la gestion efficace du projet. Le fait que les agents chargés des finances au sein de l'Organisation maîtrisent les règles et les procédures de l'UE s'est traduit par de très bons taux d'emploi des fonds et un respect du budget et des exigences de l'UE.

Recommandations

1. Élaborer un mandat pour le comité directeur du projet (recommandation qui n'est probablement plus utile pour SciFish, mais le sera pour les prochains projets) afin d'assurer la régularité et l'efficacité du suivi et de l'évaluation et la supervision des orientations du projet.
2. Mieux faire connaître les réalisations du projet en mettant en ligne, sur le site du Programme pêche hauturière de la CPS, des notes d'information spécifiques sur le projet SciFish.
3. Rajouter au budget de futurs projets un volet portant sur le soutien administratif spécifique apporté au projet.

Efficacité

Les rapports d'activité ne détaillent pas suffisamment les activités techniques entreprises et les résultats qui en découlent. Seuls les aspects financiers du projet sont décrits de manière approfondie. Cela s'explique en partie par l'absence d'indicateurs objectivement vérifiables bien définis et de cibles précises pour les différentes activités annoncées dans le programme de travail annuel. Faire référence à des documents scientifiques dans les rapports sans en proposer un résumé n'est pas instructif.

Les principaux accomplissements qui concernent le premier résultat escompté (Amélioration du suivi de la pêche hauturière) sont les suivants : (a) formation de 456 observateurs, ce qui a fait passer le nombre d'observateurs nationaux pouvant travailler pour le Programme régional d'observation de la CPPOC d'environ 180 à plus de 600 pendant la durée du projet ; (b) formation de formateurs à l'observation, débouchant sur la création d'un cadre d'enseignement à l'échelon national et le renforcement des capacités des programmes nationaux d'observation ; (c) formation en détachement d'agents des services des pêches pour qu'ils acquièrent des compétences dans les domaines de la manipulation des données, de la gestion des bases de données, de l'analyse des données et de la rédaction de rapports statistiques ; (d) soutien

opérationnel des programmes d'observation/échantillonnage au port (dépenses de personnel et charges récurrentes), ce qui permet une expansion des programmes nationaux d'observation et une participation accrue aux projets régionaux de recherche ; (e) expérimentation des méthodes d'échantillonnage par prélèvement manuel et par déversement afin de quantifier le biais inévitable en cas d'échantillonnage par prélèvement manuel ; (f) élaboration d'une stratégie régionale de suivi, de contrôle et de surveillance ; et (g) amélioration du système de base de données TUFMAN (gestion de la pêche thonière) du Programme pêche hauturière.

Recommandations

1. Dans chaque État ou Territoire insulaire océanien (ACP et PTOM), évaluer le niveau de ressources nécessaires à la poursuite de la collecte des données (moyens humains et coûts de fonctionnement) et déterminer les mesures à prendre pour s'assurer de la poursuite des financements (SciCOFish, CPPOC, bailleurs). Cet exercice pourrait avoir lieu lors de l'atelier annuel sur les données relatives à la pêche thonière.
2. Inclure une formation au faux marquage dans les cours reconnus de formation des observateurs.
3. Le financement direct des postes nationaux et des dépenses courantes par les bailleurs de fonds va à l'encontre de la Déclaration de Paris ; il convient de supprimer progressivement ces financements extérieurs directs et d'inscrire ces dépenses au budget des effectifs nationaux. Il conviendra à l'avenir de tenir compte du principe de l'utilisateur payeur lors de la conception de nouveaux projets et de migrer progressivement vers un système de recouvrement des coûts auprès du secteur d'activité concerné.
4. Cela dit, compte tenu des difficultés réelles auxquelles se heurtent la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française, le financement du suivi de la pêche devrait être prolongé en 2011, tant que le budget le permet, au moins jusqu'en juin 2011.
5. Le financement des postes de Coordonnateurs nationaux des activités d'échantillonnage et de Coordonnateurs nationaux des activités d'observation en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française sera interrompu après juin 2011. Les PTOM ont choisi de ne pas participer au projet SciCOFish. En conséquence, ils devraient être encouragés à intégrer dès que possible ces postes et les charges récurrentes associées dans l'appareil institutionnel.
6. Cela dit, il est recommandé de maintenir en poste les Coordonnateurs nationaux des activités d'échantillonnage en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française aussi longtemps que possible en 2011.
7. Accroître la coopération avec l'Indonésie et les Philippines en matière de suivi des pêcheries, en particulier pour ce qui est des données de prises et d'effort, au vu de l'impact qu'ont ces flottilles sur les stocks de thon jaune et de thon obèse.
8. Afin d'améliorer les chances de pérennisation des activités du projet SciFish dans les pays, il convient de mettre à profit à l'échelon local les données recueillies grâce aux diverses activités menées, afin de contribuer rapidement à l'établissement de rapports et à la prise de décisions, tout en mettant l'accent sur le développement des capacités locales en matière d'analyse.
9. Mettre au point une directive régionale sur l'échantillonnage par déversement afin d'orienter les observateurs embarqués et l'inclure dans le programme de formation des observateurs.

Progrès remarquables enregistrés au regard du deuxième résultat escompté

L'amélioration des évaluations de stocks s'appuie sur les acquis suivants : (a) des études de marquage et des études biologiques à large échelle très instructives sur les thonidés tropicaux (bonite, thon jaune et thon obèse), menées avec succès dans une vaste portion du Pacifique occidental tropical, ainsi que des activités associées, notamment en vue d'encourager la restitution des marques récupérées. Le marquage de plus de 260 000 poissons et le taux de restitution de 15 % environ en font l'expérience de marquage la plus réussie du monde. On peut aussi citer (b) le marquage et les recherches biologiques sur le germon du sud, que ciblent essentiellement les pêcheries thonières nationales des PTOM ; et (c) l'intégration des données de marquage et/ou des résultats des analyses dans le modèle d'évaluation des stocks MULTIFAN-CL et la prise en compte des résultats dans les mécanismes de prise de décision associés à l'élaboration des mesures de conservation et de gestion de la CPPOC.

Recommandations

1. Trouver le moyen de financer la création de postes nationaux et/ou sous-régionaux de Chargés de la récupération des marques dans tous les ports de débarquement/transformation des prises, surtout pour couvrir les transbordements et les activités palangrières.
2. Maintenir en poste aussi longtemps que possible en 2011 le Chargé de la récupération des marques au sein du Programme pêche hauturière. Étant donné que le Programme continue de recevoir un nombre considérable de marques et qu'un important travail de faux marquage est en cours, il est essentiel de financer ce poste, sachant qu'aucun poste équivalent n'est financé dans le cadre de SciCOFish. À plus long terme (après 2011), la CPS devrait trouver d'autres ressources pour financer ce poste.

Progrès remarquables enregistrés au regard du troisième résultat escompté

La meilleure compréhension de l'écosystème pélagique s'appuie sur les acquis suivants : (a) l'amélioration du modèle SEAPODYM : nettoyage des codes et documentation (entièrement terminé) ; développement d'un logiciel accessoire pour l'exécution de nouveaux formats standard pour les fichiers d'entrée et de sortie (terminé à 90 %) ; révision de certains aspects du volet « dynamique des populations » du modèle (entièrement terminé) ; et mise au point d'une version de SEAPODYM permettant d'estimer des paramètres à partir des données halieutiques et d'appliquer les estimations de paramètres aux différents ensembles de données (entièrement terminé) ; (b) les travaux en cours pour l'étude : (i) de la corrélation entre les facteurs environnementaux et le recrutement des thons afin d'en tenir compte dans les évaluations des stocks de thonidés tropicaux et de germon ; (ii) des effets de la fermeture de la pêche dans certaines zones océaniques dans l'optique de conserver les ressources ; et (iii) de l'interdépendance entre les variations océanographiques et le rendement local de la pêche dans des zones économiques exclusives données.

Recommandations

1. Maintenir en poste l'Océanographe halieute aussi longtemps que possible en 2011.
2. Financer des activités supplémentaires ciblées de prélèvement au port d'échantillons biologiques des otolithes/gonades de germon en Polynésie française et aux Îles Cook (où l'échantillonnage par les observateurs s'est révélé difficile), aux fins d'analyse microchimique.
3. Confier à des sous-traitants l'analyse en laboratoire des gonades et des otolithes (analyses particulières pour lesquelles le Programme pêche hauturière n'est pas équipé).
4. Appuyer la poursuite de l'analyse isotopique du régime alimentaire et des tissus musculaires.
5. Financer une campagne de marquage de brève durée (1 à 2 semaines) pour implanter des marques satellite enregistrées autodétachables supplémentaires dans des individus de germon.
6. Publier des rapports nationaux de marquage sur le site Web du Programme pêche hauturière (documents protégés par un mot de passe).
7. Publier les résultats des campagnes de marquage/analyse des données dans des revues à comité de lecture afin d'en assurer la reconnaissance et la validation à l'échelle internationale.
8. Veiller à ce que toutes les publications scientifiques soient aussi traduites en mesures stratégiques/de gestion claires qui seront présentées pour examen au comité scientifique et à la Commission.
9. Publier les résultats de la mise au point du modèle SEAPODYM dans des revues à comité de lecture afin d'en assurer la reconnaissance et la validation à l'échelle internationale.
10. Un résumé vulgarisé des résultats escomptés du projet devrait être inclus dans les rapports à des fins de diffusion aux gestionnaires des pêches. Il faudrait trouver les moyens de s'assurer que les gestionnaires des pêches à l'échelon national comprennent le mieux possible comment traduire ces résultats scientifiques en actions concrètes en vue de l'élaboration de politiques et de mesures de gestion.

Activités et résultats au regard du but du projet

Le but de projet SciFish est sans doute déjà atteint : étayer, par des données scientifiques, les décisions prises en matière de gestion des ressources halieutiques hauturières à l'échelon régional et national. Le projet a manifestement contribué au renforcement des compétences à l'échelon national. Le suivi des thoniers s'est

amélioré, les données recueillies sont de meilleure qualité et les outils d'entreposage, d'analyse et de partage de ces données ont été élargis et améliorés.

Les activités menées au titre du premier résultat ont déjà débouché sur l'amélioration des informations utilisées de façon concrète pour élaborer les mesures de conservation et de gestion de la CPPOC. Les activités en cours d'analyse des données et d'établissement de rapports enrichiront encore la base d'informations utilisées dans ce cadre avant la fin du projet. À l'échelon national, les capacités ont été sensiblement améliorées. Le suivi des thoniers s'est amélioré, les données recueillies sont de meilleure qualité et les outils d'entreposage, d'analyse et de partage de ces données ont été élargis et améliorés.

Les expériences de marquage relevant du deuxième résultat ont permis d'obtenir de précieuses informations et ont sensiblement contribué à l'amélioration des connaissances sur les grands stocks de thonidés évoluant dans la région. Pour ce qui est du troisième résultat, le développement de SEAPODYM a considérablement avancé, ce qui ouvre la porte à des applications pratiques à l'échelon tant national que régional pour projeter les différents scénarios possibles d'interaction entre la pêche et l'environnement.

Les nombreuses réunions techniques tenues à la FFA en vue de formuler des mesures de gestion et prendre position avant les réunions annuelles de la Commission thonière et de ses sous-comités sont indispensables si l'on veut s'assurer que les représentants des pays insulaires océaniques sont investis dans l'interprétation des résultats émanant de travaux scientifiques et contribuent en conséquence aux mécanismes d'élaboration des mesures de gestion de la pêche thonière. Les réunions qui se sont tenues pendant la période d'évaluation, à savoir celles du sous-comité du Comité des pêches du Forum chargé des ressources en thonidés et poissons à rostre dans le Pacifique Sud, du groupe de travail technique sur le système de comptage des jours de pêche par palangrier des parties à l'Accord de Nauru, et la consultation de la FFA sur les mesures de gestion envisageables (en préparation de la prochaine session de la Commission thonière), illustrent la façon dont le Programme pêche hauturière, la FFA et les représentants des pays insulaires océaniques étudient librement les résultats des travaux scientifiques et les mettent à contribution pour définir des politiques et des mesures de gestion.

Bénéficiaires et conséquences imprévus

Les principaux bénéficiaires et parties prenantes du projet ont été la CPPOC et les services des pays ACP et des PTOM du Pacifique chargés de la gestion des pêcheries thonières à l'échelon national. Grâce au soutien de SciFish, les pays ACP et les PTOM sont désormais plus aptes à remplir les obligations d'information que leur impose la Commission. D'autres interlocuteurs ont bénéficié du renforcement des capacités des agents participant au projet SciFish, notamment la FFA et le groupe des parties à l'Accord de Nauru.

Parmi les bénéficiaires secondaires, on peut citer les acteurs du secteur privé qui ont, par exemple, bénéficié de contrats d'affrètement de navires pour les campagnes de marquages des thonidés et des activités économiques connexes (avitaillement, droits de mouillage à quai, etc.). Les activités de formation des observateurs ont aussi, dans une certaine mesure, aidé la Papouasie-Nouvelle-Guinée à accroître un peu plus le potentiel de l'École des métiers de la mer de Kavieng (*Maritime College*), appelée à devenir un centre régional compétent de formation élémentaire et supérieure des observateurs.

Vérification des hypothèses du projet

L'efficacité des activités du projet n'a pas été affectée par le bien-fondé des hypothèses posées, puisqu'elles se sont vérifiées. Même l'hypothèse qui semblait la plus risquée (Les pays ACP et les PTOM s'engagent à mettre en œuvre des techniques de suivi des pêcheries telles que recommandées par le projet s'est vérifiée.

Utilisation des ressources du projet

Les rapports de vérification des comptes et les entretiens font apparaître clairement que tous les moyens humains, financiers et matériels engagés dans le cadre du projet SciFish (agents chargé de l'assistance technique et autres agents, équipement, formation, recherche, etc.) ont été recrutés ou achetés conformément

aux procédures convenues et pleinement mis à contribution pour les activités et résultats du projet. Les postes d'assistance technique ont été annoncés sur concours, dans le respect des procédures normalisées de la CPS. Les titulaires sont, sans exception, des professionnels de haut calibre, tout à fait capables de mener à bien le travail qui leur est demandé.

L'excellente gestion des agents chargés de l'assistance technique est l'un des pivots de la réussite du projet à ce jour.

Retombées

Les retombées des activités de suivi et de recherche scientifique (placées sous la responsabilité du Programme pêche hauturière) sont importantes, mais celles des activités de suivi, contrôle et surveillance (confiées à la FFA) sont mitigées.

L'amélioration du suivi de la pêche constitue la principale retombée du projet, qui débouche à son tour sur une amélioration des données et d'autres types de renseignements biologiques et opérationnels pouvant servir aux administrations nationales, et alimente les mécanismes régionaux qui étayent la prise de décisions en matière de politiques et de gestion. Le perfectionnement des ressources humaines a été considérable. Le soutien opérationnel (financement du personnel et de l'équipement) a eu, dans toute la région, des effets très bénéfiques sur les systèmes de suivi à l'échelon national. Un nombre bien supérieur d'Océaniens sont désormais susceptibles de travailler pour le programme régional d'observation des pêcheries. Les normes adoptées dans le cadre de ce programme régional d'observation permettent aux observateurs de suivre un plan de carrière (d'élève observateur jusqu'à la gestion des observateurs) qui faisait auparavant défaut.

L'amélioration du système de base de données TUFMAN aura des effets majeurs durables sur la capacité qu'ont les autorités nationales de satisfaire à leurs obligations d'information envers la CPPOC. Les améliorations apportées aux évaluations des stocks grâce à la génération de données (marquage) et au développement d'un modèle (MULTIFAN-CL) sont programmées pour contribuer à l'élaboration de mesures de conservation et de gestion des ressources thonières à partir de données scientifiques. La rédaction et la publication de ce travail sont à suivre. Une évaluation confraternelle de ces écrits et leur examen approfondi par la Commission viendront sans doute renforcer cette contribution.

La Commission, la CPS, la FFA et les administrations nationales ont renforcé un peu plus leur coordination régionale afin d'appuyer le contrôle de l'activité de pêche dans leur zone et plus largement dans la région.

La stratégie de suivi, de contrôle et de surveillance élaborée au titre du volet géré par la FFA a eu un effet moins immédiat, mais elle constitue un cadre approprié pour l'amélioration et l'intégration du suivi, du contrôle et de la surveillance à l'avenir.

Les retombées des plans nationaux ou territoriaux de gestion de la pêche thonière élaborés par la FFA, avec la contribution du Programme pêche hauturière, sont à ce stade difficiles à juger. Ces plans constituent un cadre utile pour la planification de la mise en valeur et de la gestion durables des ressources thonières nationales, et le respect des obligations régionales en matière de communication de données sur la pêche thonière.

Du côté des bailleurs, la coordination et le soutien apporté au suivi, au marquage et au développement du modèle sont positifs et devraient le rester, compte tenu de la réussite de ces activités à ce jour.

Il est impossible de savoir dans quelle mesure ces retombées positives sont exclusivement le fait du projet SciFish, mais on peut sans nul doute lui attribuer un effet de synergie positif.

Aucun effet négatif n'est à signaler.

Pérennisation du projet

Le projet SciFish à proprement parler ne sera pas prolongé, mais nombre de ses activités sont incluses dans la structure du projet SciCOFish. Comme indiqué à la section 3.4 de la Convention de financement, le Programme pêche hauturière constitue en soi le principal mécanisme de suivi continu des résultats du projet à la clôture de SciFish et il sera en mesure d'assurer ce suivi et de mettre en valeur les résultats obtenus. Le suivi des résultats du projet SciFish est déjà engagé dans le cadre de SciCOFish, conçu pour compléter et poursuivre un bon nombre des activités financées par le projet SciFish.

L'Union européenne est une grande consommatrice du thon et des produits à base de thon exportés depuis le Pacifique. Des navires battant pavillon de pays de l'UE profitent déjà de pouvoir pêcher dans la région. Par conséquent, il est dans l'intérêt de l'UE de continuer d'apporter son soutien aux programmes régionaux axés sur la viabilité à long terme des pêcheries. L'UE devrait ainsi continuer d'apporter son soutien aux programmes qui renforcent les efforts de coopération engagés à l'échelon national et régional pour améliorer le suivi de la pêche et qui jettent les bases d'une planification, de politiques et d'une gestion de qualité.

Les relations entre les administrations nationales et les organisations régionales ont été renforcées et les perspectives de coordination et de coopération régionales suivies sont bonnes à tous les niveaux. Il convient toutefois de noter que les capacités économiques dont disposent les pays insulaires océaniques pour maintenir la qualité des systèmes nationaux de suivi varient considérablement d'un pays à l'autre. Dans les États où la gestion des pêches recueille une large adhésion (comme en Papouasie-Nouvelle-Guinée), on peut s'attendre à un financement suivi des activités de suivi, de marquage, de modélisation et autres, à l'appui de l'Accord de Nauru et du mandat plus large de la Commission. Dans d'autres États, il sera plus difficile d'inscrire au

budget national les dépenses de personnel et les dépenses courantes associées. C'est particulièrement vrai pour les PTOM, qui ont du mal à intégrer à leurs effectifs les agents actuellement en contrat avec la CPS et d'absorber les dépenses opérationnelles associées.

L'adhésion des bailleurs (y compris l'UE) à la Déclaration de Paris suppose la suppression progressive des financements affectés à des structures parallèles au sein des administrations nationales, y compris le financement par des enveloppes projet de postes d'observateurs, de chargés du débriefing des observateurs, etc., pour s'appuyer de préférence davantage sur les fonctionnaires et les systèmes et procédures institutionnels pour assurer l'exécution du projet.

Recommandations

1. Si la plupart des activités du projet SciFish vont se poursuivre, les pays insulaires océaniques devront au final intégrer dans leur appareil institutionnel des postes clés, notamment les postes d'observateurs embarqués ou de chargés du débriefing des observateurs. Ces pays doivent prévoir dans leurs effectifs nationaux et budgets ordinaires une provision suffisante pour couvrir les besoins humains, financiers et matériels nécessaires à la viabilité à long terme des programmes de suivi.
2. À plus long terme, ces coûts doivent être supportés par les utilisateurs des ressources (le secteur de la pêche) et le principe de l'utilisateur payeur doit être appliqué.